
Rapport de jury

Concours de recrutement des infirmiers de l'Éducation nationale

Académie de Normandie

Session 2025

L'épreuve d'admissibilité du concours s'est déroulée le 7 avril 2025 et celles d'admission, les 27 et 28 mai 2025.

15 postes étaient à pourvoir pour l'Académie de Normandie pour cette session 2025.

A. Présentation des épreuves :

Conformément aux dispositions réglementaires (arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur), la durée et le contenu des épreuves sont les suivants :

1° Épreuve écrite d'admissibilité : Réponse(s) à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier (durée : 3 heures ; coefficient 1). Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenés à remplir les infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Cette épreuve est notée de 0 à 20. Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 8.

2° Épreuve orale d'admission : Cette épreuve consiste en un entretien du candidat avec le jury (durée : 30 minutes ; coefficient 2).

Elle débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au maximum sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle, et sur les motivations qui l'ont conduit à candidater.

Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.

L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de vingt minutes au maximum.

La discussion avec le jury s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé et de ceux figurant dans le dossier qu'il a déposé lors de son inscription.

Elle est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des missions qui leur sont dévolues.

En outre, des questions portant, notamment, sur les règles applicables à la fonction publique de l'Etat et à l'organisation générale des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur peuvent être posées par le jury.

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Seuls l'exposé et l'entretien avec le jury donnent lieu à notation, à l'exclusion du dossier déposé par le candidat lors de son inscription. Nul ne peut être déclaré admis à cette épreuve s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 10.

B. Statistiques générales du concours :

INSCRITS	128	
PRESENTS	81	63.28% DES INSCRITS
ADMISSIBLES	45	
PRESENTS LORS DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION	45	100% DES ADMISSIBLES
ADMIS SUR LISTE PRINCIPALE	15	11.7% DES CANDIDATS INSCRITS 18.5% DES CANDIDATS PRESENTS
ADMIS SUR LISTE SUPPLEMENTAIRE	6	

Epreuve d'admissibilité :

Seuil d'admissibilité	12.25/20
Moyenne d'admissibilité	13.9 / 20
Note maximum obtenue	17.5/20

Epreuve d'admission :

		Coefficient 2
Note minimum obtenue	06/20	12/40
Moyenne d'admission	18.3/20	36.6/40
Note maximum obtenue	19.5/20	39/40

Résultat global du concours :

		Coefficient 3
Seuil d'admission	15.62/20	46.88 /60
Moyenne d'admission	17.09/20	51.27/60
Note maximum obtenue	18.41/20	55.25/60

C. Épreuve d'admissibilité :

L'épreuve consistait en la réponse à deux questions différentes.

La première question exposait une problématique d'un lycéen autour de violences psychologiques intrafamiliales et la seconde question abordait le malaise d'un collégien lors d'un cours d'EPS au gymnase.

Observations des membres du jury :

Le premier constat réalisé est le faible taux de présence pour cette épreuve au regard du nombre de candidats inscrits.

L'analyse des copies du concours infirmier 2025 met en évidence une hétérogénéité notable dans la qualité des productions écrites. Si certains candidats ont su faire preuve de rigueur, de précision et de structuration dans leurs réponses, d'autres ont présenté des contenus lacunaires, parfois hors sujet ou insuffisamment contextualisés.

Il est à noter que plusieurs candidats ne répondent pas précisément à la question posée au moment opportun. De même, certains candidats ont développé de manière verbeuse leurs réponses parfois à la limite du hors-sujet.

L'expression écrite demeure un point de vigilance, tant sur le plan de la syntaxe que de l'orthographe, impactant la lisibilité et la compréhension du raisonnement infirmier.

La connaissance des textes réglementaires encadrant la pratique professionnelle est pour de nombreuses copies, insuffisante, tout comme la capacité à mobiliser les ressources institutionnelles de l'Éducation nationale.

Les conduites à tenir pour les procédures de protection de l'enfance sont parfois mal maîtrisées et les pathologies peu ou mal décrites.

Enfin, la notion de secret professionnel doit occuper une place centrale dans les réponses apportées par l'infirmier de l'Éducation nationale sur la ou les questions qui le nécessitent. Cette notion de secret professionnel constitue à la fois un cadre légal (secret professionnel) et un enjeu déontologique majeur, garantissant la confiance nécessaire à l'établissement d'une relation de confiance avec l'élève. Cette notion doit donc être soigneusement développée dans les réponses, notamment face à des situations complexes ou sensibles. Elle possède une dimension d'intérêt et d'objectif forte : protéger l'intimité de l'élève, favoriser sa parole, et permettre un accompagnement adapté à ses besoins. Dans la mise en œuvre des missions de l'infirmier de l'Éducation nationale, le respect du secret n'est pas une limite mais un levier essentiel, qui permet de conjuguer écoute, prévention, protection et travail en réseau, toujours dans le respect de l'éthique professionnelle et de l'intérêt supérieur de l'élève.

Conseils aux candidats :

- Le jury recommande de renforcer la préparation des candidats sur les attendus du concours, notamment en matière de rigueur rédactionnelle, d'ancrage réglementaire et de compréhension fine du rôle infirmier en milieu scolaire au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
- La rencontre avec des professionnels en poste, l'entraînement à l'analyse de situations complexes et l'utilisation de supports de correction type constituent des leviers à privilégier ;
- Nécessité de faire preuve de prise de recul et de hauteur par rapport aux situations proposées tout en veillant à maintenir une posture professionnelle adéquate.

D. Epreuve d'admission :

La durée de l'entretien est de 30 minutes dont 10 minutes, au maximum, dédiées à la présentation par le candidat de son expérience professionnelle et de ses objectifs d'évolution de carrière.

Pour conduire l'entretien le jury dispose du curriculum vitae fourni par le candidat.

Cette épreuve orale, dotée d'un coefficient 2, est cruciale car elle permet d'évaluer la capacité du candidat à témoigner de connaissances et compétences transférables

comme futur infirmier de l'Education nationale, tout en s'exprimant avec clarté et précision.

Ce temps d'échange est donc l'occasion pour le candidat de donner à voir ses qualités.

Observations du jury :

Le curriculum vitae :

S'ils ne font pas l'objet en tant que tels d'une notation, il ressort que les CV se sont pas mis à jour par plusieurs candidats ni ne répondent aux attendus de ce document.

De plus, certains CV mériteraient une mise en page plus claire correspondant aux attendus d'un concours académique.

Les CV fantaisistes sont à proscrire. Il ne s'agit pas non plus de lister des compétences inhérentes à la profession infirmière mais d'informer le jury sur le parcours professionnel et les compétences acquises et de l'éclairer sur ce qui peut être mobilisable pour réaliser les missions infirmières au sein de l'Éducation nationale.

L'exposé :

Le candidat doit mettre à profit les 10 minutes de cette partie pour démontrer la corrélation entre son parcours et les missions exigibles d'un infirmier de l'Education nationale. Pour être efficace et donc valorisée, la présentation devait être vive et dynamique, et mettre en valeur de manière organisée les compétences acquises qui pourront être transposables dans les missions d'un Infirmier de l'Education nationale.

Les meilleurs candidats ont convenablement travaillé leur présentation et les membres de jury ont pu souligner un effort de clarté et de structuration de leur présentation avec une introduction, un plan clairement annoncé et une conclusion.

Le temps d'échanges avec le jury :

Cette seconde partie de l'épreuve orale permet au jury d'évaluer les candidats sur leur motivation, leurs connaissances professionnelles, leurs capacités d'adaptation, leur connaissance du système éducatif et leur représentation de la fonction d'infirmier de l'éducation nationale.

Lors du temps d'échanges avec les membres du jury, les attendus sont élevés : connaissance des valeurs de la fonction publique, des missions infirmières dans leur globalité (et pas uniquement en santé mentale), la compréhension des enjeux actuels de la profession et des instances de l'EPL.

Les questions et mises en situation ont porté sur différents sujets mais principalement sur des situations concrètes au sein d'un établissement scolaire du

second degré mettant en jeu des élèves mineurs dans la majorité des cas ou bien sur des situations permettant au jury de déceler chez le candidat sa capacité à travailler avec les différents personnels à l'échelle de l'EPLÉ ou à l'échelle de l'Académie.

Les meilleurs candidats ont montré qu'ils s'étaient réellement entraînés pour ce temps d'échanges, mettant en avant leur connaissance du système éducatif, une posture professionnelle totalement adaptée aux différentes situations soumises et une très bonne connaissance des missions d'un infirmier de l'Education nationale et de leurs limites.

Conseils aux candidats :

- Il est essentiel que les candidats s'approprient les textes de référence, notamment le code de déontologie des infirmiers (Décret n° 2016-1605 du 25 novembre 2016 portant code de déontologie des infirmiers) le BO de 2000 et la circulaire de 2015, afin de construire une présentation structurée, claire, et en lien avec les réalités du terrain. Il ne s'agit de les connaître par cœur mais bien de les mobiliser pour construire des réponses rigoureuses et pertinentes ;
- La posture professionnelle, tant dans la tenue que dans l'expression orale, doit être soignée. Le langage familier est à éviter ;
- Les candidats sont également invités à approfondir leurs réponses, à démontrer leur réflexion, et à se détacher d'une vision trop contractuelle du métier ;
- Une préparation sérieuse, incluant des rencontres avec des infirmiers en poste, reste déterminante pour réussir cette épreuve orale ;
- Les candidats déjà en poste en EPLÉ doivent témoigner de leurs capacités à interroger leurs habitudes d'exercice.

Conclusion :

La session 2025 du concours d'infirmier de l'Éducation nationale dans l'académie de Normandie a une nouvelle fois permis de mesurer l'intérêt des candidats pour ces missions exigeantes, à l'intersection des champs de la santé, de l'éducation et de la protection de l'enfance.

Si la motivation est souvent palpable, tant à l'écrit qu'à l'oral, le jury souligne la nécessité d'une meilleure préparation sur le fond comme sur la forme : rigueur rédactionnelle, appropriation des textes de référence, connaissance du fonctionnement du système éducatif, et posture professionnelle adaptée.

Les épreuves du concours visent à évaluer la capacité du candidat à analyser des situations complexes, à articuler connaissances professionnelles et cadre réglementaire, et à se projeter dans un exercice spécifique, au service de la réussite et du bien-être des élèves. Ces attendus doivent guider la préparation des futurs candidats.

Le jury encourage donc vivement les candidats à s'inscrire dans une démarche active et approfondie de préparation, à rencontrer des professionnels en poste, et à s'entraîner tant à l'analyse écrite qu'à l'expression orale.

La réussite à ce concours repose autant sur la maîtrise technique que sur la capacité à adopter une posture éthique, réflexive et coopérative, conforme aux valeurs de la fonction publique et aux missions de l'infirmier de l'Éducation nationale.

La présidente du jury
Florence BOURGET-SAMSON